

CONSEIL NATIONAL
BUDGET RECTIFICATIF 2024

SÉANCE PUBLIQUE DU 8 OCTOBRE 2024

Réponse du Ministre d'État au rapport établi par
la Commission des Finances et de l'Économie Nationale

Seul le prononcé fait foi

Merci Monsieur le Président,

Je tiens aussi à remercier Monsieur Franck JULIEN pour le rapport très étoffé dont il vient de donner lecture. Il reflète la densité du travail accompli par la Commission des Finances et de l'Économie Nationale sur ce projet de Budget Rectificatif 2024 qui nous réunit ce soir.

C'est aujourd'hui la 1ère fois que je prends part à une séance publique du Conseil National. J'ai, néanmoins, déjà eu l'occasion de m'exprimer devant vous en séance privée, ou lors de manifestations, inaugurations, ou dans la presse, que ce soit la conférence de rentrée du Gouvernement Princier, ou lors de divers interviews, notamment dans Monaco-Matin...

J'ai eu l'immense honneur, il y a un peu plus d'un mois, de prêter serment devant S.A.S. le Prince Souverain. Sa confiance m'oblige.

J'aborde ma charge de Ministre d'État avec sérénité, humilité, et une détermination sans faille :

- Au service du Prince et de la Principauté,
- Au service des Monégasques bien sûr,
- Au service des résidents, des salariés, des entrepreneurs, des investisseurs,
- Au service de tous ceux qui font Monaco.

Oui, le Gouvernement se préoccupe de tous ceux qui font Monaco. Il travaille à la réussite de toute la Principauté.

Je sais que les Conseillers Nationaux ont la même volonté.

Cela implique : des relations constructives, fluides et confiantes entre nos deux institutions. Pour l'intérêt général et dans le cadre de nos prérogatives respectives.

Avec une valeur cardinale : le respect.

Nous gagnerons ensemble, pas les uns contre les autres.

C'est ensemble que nous pourrons faire de grandes choses pour ce Pays.

Si nous sommes divisés, toute la Principauté en pâtira. Et ça, personne ne le souhaite, ni vous, ni nous et encore moins les Monégasques.

Le Conseil National ne doit pas être une chambre d'enregistrement, mais...

Le Conseil National ne peut pas être une chambre d'empêchement.

Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux,

Je sais combien votre Assemblée contribue à la vie publique du pays, en votant les lois, mais aussi en portant la voix des Monégasques.

Vous tenez votre légitimité de vos électeurs.

Le Gouvernement Princier tient sa légitimité de S.A.S. le Prince Souverain.

Le Prince Lui-même et Son Gouvernement sont très attentifs à leurs attentes et défendent leurs intérêts en priorité. Et nous sommes directement à leur écoute, car l'un des avantages de vivre à Monaco, j'ai pu le mesurer, c'est que nous nous parlons directement, tous les jours, ce qui permet de ne pas perdre le sens des réalités. C'est très précieux pour un Gouvernement, croyez-moi.

Ayant moi-même été parlementaire en France pendant 10 ans avant d'entrer au Gouvernement d'Édouard PHILIPPE, j'accorde une grande importance aux échanges d'idées et au débat.

Sachez donc que vous recevrez toujours une écoute attentive et des réponses sincères de la part du Gouvernement. Je souhaite que ces échanges se déroulent sans termes blessants ; ni dans cette enceinte, ni dans la presse.

C'est pour cela qu'au nom du Gouvernement Princier, je vous tends la main.
Pas une main tremblante, pas une main recherchant le compromis coûte que coûte.
Une main professionnelle, chaleureuse, ferme, constructive.

Une main pour réussir ensemble.

Pour cela, nous pouvons nous appuyer sur notre Constitution. Nous connaissons sa capacité à garantir notre stabilité dans le temps long. Il ne faudrait surtout pas remettre cela en question.

J'ai bien sûr lu avec attention tous vos propos, que ce soit dans des interviews ou dans ce rapport budgétaire.

Pardonnez ma franchise, mais elle est dans ma nature.

Je me suis parfois demandé si nous parlons bien de la même Principauté, tant votre rapport budgétaire pourrait laisser penser que nous faisons face à des problèmes insurmontables.

Je ne vois pas les choses ainsi. Je veux être beaucoup plus optimiste.

Ce Pays, que je connaissais déjà avant mon arrivée et que j'apprécie davantage de jour en jour, est doté d'une stabilité politique remarquable.

Son économie et sa vie sociale fonctionnent bien :

- Grâce à son Prince,
- Grâce à ses forces vives,
- Grâce aux politiques menées par le Gouvernement, et
- Grâce aussi bien sûr aux lois et aux crédits votés par le Conseil National.

Il suffit de regarder les derniers chiffres de l'IMSEE sur l'emploi : ils montrent une augmentation du nombre de salariés en Principauté de +5,1 % en 2023 par rapport à l'année précédente (+10% depuis 2020). C'est un indicateur évident de confiance et de développement.

Il y a bien sûr aussi des choses à améliorer, des défis à relever.

Le Gouvernement s'y attèle avec force et conviction.

Des décisions seront prises, après échanges avec le Conseil National.

Depuis mon arrivée, j'ai trouvé au sein du Gouvernement et de l'Administration des femmes et des hommes dévoués et compétents, capables de mener des projets ambitieux et très impliqués dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Vous le savez, il n'y a pas ici d'alternance gouvernementale, mais bien une continuité, tant dans l'action que dans les engagements, sous la haute autorité du Prince Souverain.

Cela ne signifie pas l'immobilisme, bien au contraire.

C'est notre état d'esprit, un renouveau donc, mais dans la continuité.

L'activité du Gouvernement est très intense, quotidiennement, sur tous les sujets.

Aller sans cesse de l'avant est notre Mantra.

Chaque Conseiller de Gouvernement-Ministre est sur le pont, à la tête de son Département, dans la délibération collective et surtout en inter-ministériarité.

Direction de la Communication

10 bis, Quai Antoine 1er - BP 458

Tel : (+377) 98 98 22 22

presse@gouv.mc

www.gouv.mc

Et puisque j'évoque notre détermination, je voudrais insister sur un point : les engagements des membres du Gouvernement d'hier seront tenus par ceux d'aujourd'hui.

Je pense en particulier à la politique prioritaire en faveur du logement des Monégasques, sur laquelle je reviendrai dans un instant, avec le lancement d'une opération domaniale intermédiaire avant les échéances liées au vote du Budget Primitif 2025.

Notre volonté est bien de réfléchir sur tous les projets de développement, d'envisager toutes les solutions, de regarder toutes les possibilités. Peut-être un regard avec un œil neuf...

Également celles qui n'ont pas été explorées ou suffisamment approfondies, puis de dire clairement celles que nous poursuivrons ou abandonnerons.

Le Gouvernement exerce au quotidien le pouvoir exécutif avec une vision à long terme permise par la solidité des institutions de la Principauté. La feuille de route que j'ai reçue du Prince Souverain en est l'illustration parfaite, énonçant clairement nos priorités :

1. poursuivre la transition énergétique et la renaturation de la ville ;
2. repenser l'urbanisme et la mobilité ;
3. adapter les politiques publiques de sécurités aux défis à venir ;
4. conforter la position de Monaco à l'international sur les sujets majeurs ;
5. adapter la politique économique et budgétaire aux enjeux à venir en matière de finances publiques.

Cette feuille de route constitue la colonne vertébrale de l'action que nous menons avec les membres du Gouvernement dans le but de maintenir et de renforcer plus encore le modèle monégasque.

Ce modèle de vie, de développement, de bien-être et de paix.

Un modèle éthique souhaité par S.A.S. le Prince Souverain.

Ce modèle est aussi au cœur de notre attractivité, qui est la clé de la réussite de la Principauté, et qu'il nous faut donc sans cesse renouveler.

Les orientations déterminées par le Prince Souverain sont aussi ancrées dans le réel. Oui, l'action publique est confrontée, *nous* sommes toutes et tous confrontés à de dures réalités.

Nous devons prendre en compte des contraintes et des imprévus – qui peuvent par exemple mener à des retards de chantiers.

Nous devons également concilier au mieux, et dans l'intérêt général, les points de vue et les objectifs, parfois contradictoires, des différents acteurs. Et pour cela, nous devons analyser précisément toutes les données et toutes les options.

Nous agissons et obtenons des résultats.

Votre rapport en fait d'ailleurs état :

- la modernisation du droit des sociétés qui a fait l'objet d'un dépôt de texte sur le bureau de votre Assemblée ;
- l'amélioration de la transparence budgétaire ;
- la multiplication des initiatives en matière de mobilité ;
- le regroupement des moyens du Centre Plati, la création du Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie ;
- l'augmentation du financement de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers ;
- la mise en place dès la fin de l'année d'une nouvelle société de services et d'aides aux personnes âgées ;
- ou encore la qualité des infrastructures du nouveau Collège Charles III qui sont vraiment fabuleuses...

Tous ces exemples démontrent que nous agissons, de manière très concrète, constante et positive. Ce Gouvernement est bien celui de l'action.

* * *

Je voudrais, à cet instant, rappeler quelques considérations générales d'ordres budgétaire et économique.

Notre monde traverse une période d'incertitude. Les conflits se multiplient jusqu'aux frontières de l'Europe. Ils ont des conséquences tragiques sur les populations locales et des répercussions importantes sur l'économie mondiale. Dans son dernier rapport du 19 septembre 2024, la Direction Générale du Trésor française indique d'ailleurs que « *les risques géopolitiques constituent le principal aléa pesant sur le scénario de croissance* ».

Les interventions ces derniers jours, de notre Prince Souverain, dans le grand concert des Nations, que ce soit à l'ONU, au Conseil de l'Europe, au Sommet de la Francophonie, ont été en tout point remarquables et remarquées par les grands de ce monde. La place de Monaco est reconnue. Le multilatéralisme, si souvent attaqué, et prôné par notre Souverain tout au long de ces jours, a eu un fort écho.

Le contexte incertain que j'évoquais implique de faire preuve d'une plus grande prudence et d'une plus grande responsabilité, car l'excédent prévu pour l'exercice budgétaire 2024 est équivalent au déficit prévu au Budget Primitif 2025. D'aucun dirait que cela s'équilibre. Ce serait une erreur, d'autant qu'il s'agit à ce stade de prévisions et non du résultat à la clôture. Sans nouvelles recettes et sans une stricte maîtrise des dépenses, l'État se trouverait face à un déficit structurel, ce qui est inenvisageable pour la Principauté. Je sais que le Conseil National partage cette analyse, ce qui est de nature à rassurer les acteurs économiques monégasques, comme les potentiels investisseurs.

Les recettes exceptionnelles générées depuis 2019 par le programme immobilier « Mareterra » ont permis de garantir cet équilibre budgétaire, alors même que de nombreux projets structurants pour la Principauté, notamment le Plan National pour le Logement des Monégasques, nécessitaient la mobilisation de crédits budgétaires sans précédent sur lesquels je reviendrai plus en détail par la suite.

Dans cette continuité et malgré des recettes primitives stables compte tenu de l'absence de certaines recettes exceptionnelles, le Budget Primitif 2024 présentait un excédent structurel de + 64 M€. Cependant, afin d'assurer une meilleure lisibilité des comptes publics, il était apparu prudent et raisonnable de réaliser un apurement partiel du Compte Spécial du Trésor « Avances dommages », ce qui a conduit à présenter le Budget Primitif 2024 avec un résultat comptable prévisionnel de - 14,4 M€. Toutefois, la révision consécutive des recettes, notamment fiscales, au Budget Rectificatif 2024, a permis de compenser ces inscriptions comptables et d'afficher un résultat excédentaire plus conforme au contexte économique, de +82,1 M€.

Pour autant, cette embellie des recettes en 2024 pourrait n'être que temporaire et il semble nécessaire de prendre en compte, dès à présent, la perspective d'un tarissement des recettes exceptionnelles et d'une stagnation des recettes fiscales. Nous devons gérer de manière encore plus rigoureuse nos finances publiques, tout en maintenant une politique d'investissements ambitieuse.

Pour cela, il nous faudra prendre des décisions courageuses, car en matière budgétaire les petits ruisseaux ne font pas les grandes rivières. C'est la condition indispensable, à moyen et à long termes, tout comme la recherche parallèle de nouvelles sources de recettes, pour poursuivre les projets ambitieux et les politiques publiques qui garantiront notre modèle.

Suite aux premiers travaux initiés en 2022, des évolutions avec un impact positif sur les finances publiques ont été mises en œuvre, avec notamment le relèvement de divers taux en matière fiscale, ou encore la création en 2024 d'une « contribution touristique » qui se traduira par une inscription de 4 M€, en année pleine, au Budget Primitif 2025. Néanmoins, d'autres pistes doivent encore être explorées. La réflexion se doit plus que jamais d'être approfondie et menée à terme, pour aboutir à une vision partagée d'une juste participation et contribution des acteurs et secteurs économiques.

* * *

Je voudrais à présent répondre à certaines des interrogations soulevées au fil du rapport, notamment en matière d'attractivité.

- - -

Concernant tout d'abord le Fonds Bleu, fort du succès remporté par le premier lancement au moment de la crise Covid et de son impact sur le développement de l'économie monégasque, le Gouvernement a confirmé l'intérêt de lancer une deuxième phase.

Toutefois, dans le cadre des travaux relatifs à ce second lancement, il est apparu que certains ajustements du projet initialement prévu s'avéraient nécessaires, particulièrement s'agissant des projets en lien avec le *Cloud*. En effet, un examen étant engagé, il est apparu préférable de différer momentanément toute subvention du Fonds Bleu portant sur ces initiatives.

Ainsi, le dispositif du Fonds Bleu dans sa phase 2 sera lancé cet automne. Il portera sur la transformation numérique des entreprises et sur le Plan « Monaco Santé Sécurité », dans sa partie liée à l'audit de sécurité et aux questions relatives à la cybersécurité.

Dans cette deuxième phase, les critères d'éligibilité ont été revus. Il s'agit de cibler les entités génératrices de retombées économiques, en termes d'emploi et de recettes fiscales notamment. Il s'agit aussi d'identifier les projets stratégiques et structurants, susceptibles d'améliorer notablement les performances de l'entreprise. Et il s'agit enfin de favoriser l'innovation et l'adoption de nouveaux modèles économiques. Comme pour la phase 1, le plan de numérisation devra être prioritairement accompagné par un prestataire numérique monégasque.

La subvention du Fonds Bleu peut couvrir jusqu'à 70 % du coût total hors taxes du projet, dans la limite de 150 000 € pour trois demandes. Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 10 millions d'euros, ce plafond est limité à 50 000 €, tandis que les nouvelles sociétés de moins de douze mois peuvent prétendre à un montant maximum de 30 000 €. Chaque projet sera suivi individuellement, de manière rigoureuse.

Le plan Monaco Santé Sécurité s'adresse quant à lui aux professionnels de santé et aux établissements de santé, avec pour objectif de renforcer la sécurité de leurs installations techniques. Le Gouvernement prend en charge à 100 % un premier audit qui identifiera les failles de sécurité et proposera un plan de remédiation. Le bénéficiaire devra ensuite faire appel à une Entreprise de Services Numériques monégasque pour appliquer les solutions préconisées, avec un cofinancement à hauteur de 50 %. Un contre-audit, également pris en charge, vérifiera enfin la bonne exécution des travaux.

- - -

Autre point soulevé par votre rapport : le soutien de l'État au dispositif Carlo. Je rappelle qu'il avait été mis en place, lui aussi durant la crise sanitaire, afin de favoriser le commerce local et le pouvoir d'achat.

Une fois la crise Covid passée, il s'est avéré nécessaire de le cadrer afin d'en réduire le coût. La poursuite du dispositif jusqu'en mars 2025 s'est donc accompagnée d'une diminution de la participation de l'État de 2 %, soit 7,6 % de la somme dépensée *via* l'application Carlo, tout en maintenant la prise en charge des frais restants, par les commerçants affiliés, à hauteur de 1 %.

Et la réflexion sur le niveau d'intervention de l'État dans le dispositif s'est poursuivie.

Une étude relative à l'impact du dispositif sur les comportements de consommation a été réalisée par l'IMSEE. Cette étude a porté sur l'évolution de l'emploi et du chiffre d'affaires des commerçants et des restaurateurs affiliés à l'application Carlo. Sur la période 2021-2023, la croissance de ces indicateurs pour les « entreprises Carlo » a été comparée à celle de l'économie monégasque dans son ensemble. Et les principaux résultats ne permettent pas de conclure à un « effet Carlo » pour les établissements bénéficiaires.

Il s'agit donc, pour Carlo comme pour le Fonds Bleu, d'adapter nos politiques économiques à l'évolution des besoins. Nous ne sommes plus dans une période de relance liée aux conséquences de la crise sanitaire. L'économie est bien répartie, grâce au soutien de l'État. Je pense que chacun en est conscient à Monaco et peut comprendre que les aides d'hier ne peuvent plus être celles d'aujourd'hui, ni celles de demain.

L'important est de continuer à soutenir les secteurs stratégiques, et d'opérer un reflux en douceur pour les aides qui se justifient beaucoup moins à présent.

- - -

Le rapport revient ensuite sur la situation particulière de certains quartiers commerciaux, à commencer par celui du Larvotto.

Je veux d'abord rappeler que tous les commerçants sont accompagnés en permanence par les Services de l'État. Les échanges sont fréquents et l'Administration est réactive, ce qui est apprécié.

Vous le savez, le complexe du Larvotto est le fruit d'un projet architectural ambitieux. Tout le monde s'accorde à dire que c'est une réussite. Le Gouvernement cherche à trouver un juste équilibre entre le respect du concept architectural et la réponse aux besoins de l'État et des usagers. Cet espace est public, il doit rester adaptable.

Les Services de l'État travaillent ensemble sur l'évolution de la charte, la protection des commerces contre les risques de submersion et l'éclairage de la promenade. Sur ce dernier point, les devis sont prêts, des budgets peuvent être débloqués et des tests vont avoir lieu. L'État veut avancer en collaboration avec l'architecte.

Pour ce qui est ensuite de la Place des Moulins, je vous informe que l'État a désigné un architecte. Il devra nous présenter un avant-projet avant la fin de l'année. Le programme est déjà fixé, tout comme ses objectifs. Cela permettra d'avoir un budget estimatif à vous présenter, ainsi que des visuels. C'est une étape nécessaire, car l'État n'est pas le seul décisionnaire et il faudra aussi convaincre les propriétaires concernés.

- - -

Vous attendiez également certaines précisions sur des sujets sociaux, à commencer par la situation des infirmiers exerçant au sein de la Fonction publique. Comme vous le rappeliez, la fonction d'infirmier scolaire a été revalorisée en catégorie A en 2016. Ainsi, les traitements indiciaires brut et net des infirmiers de l'Administration et des Services médicaux de l'État sont supérieurs à ceux des infirmiers hospitaliers. Des travaux sont en cours pour voir s'il convient d'aller encore plus loin, notamment en les faisant bénéficier des avantages prévus par le statut pour les experts-métier. C'est en bonne voie.

Un autre dossier concernait le versement d'une prime aux personnels retraités de la Direction de l'Aménagement Urbain. Le Gouvernement a étudié cette question sous tous les angles afin de trouver une solution juridiquement solide. Celle-ci a pu être exposée à votre représentant, ce qui démontre notre esprit d'ouverture. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler car cette rencontre a eu lieu aujourd'hui même.

- - -

Je vous confirme par ailleurs qu'une modification des textes relatifs au statut du personnel pénitentiaire est en cours. Un projet nous a été transmis par la Direction des Services Judiciaires le 13 septembre dernier. Vous comprendrez qu'il est encore un peu tôt pour en parler, car nous devons l'analyser. Je peux toutefois vous garantir que la philosophie de cette réforme est de prendre en considération les conditions particulières d'exercice de ces professions, l'objectif étant qu'elles gagnent en attractivité.

- - -

Comme souligné dans le rapport, cette problématique de l'attractivité touche également la profession de mandataire judiciaire. Le Gouvernement est pleinement conscient des difficultés rencontrées et du manque de candidats. Un travail sur les conditions d'exercice des mandataires judiciaires a été mené. Il doit permettre, en concertation avec les professionnels concernés et la Direction des Services Judiciaires, de dégager des pistes d'amélioration, concernant notamment le mode de rémunération ou les modalités d'installation de ces professionnels.

Soyez par ailleurs assuré, Monsieur le Rapporteur, de l'attention toute particulière qui est portée par le Gouvernement aux moyens matériels et humains nécessaires au fonctionnement efficace de la Justice. Les besoins qui nous sont soumis par la Direction des

Services Judiciaires sont traités de manière prioritaire, en particulier dans le contexte des évaluations internationales qui concernent la Principauté.

Je souhaiterais désormais revenir sur deux projets de construction d'importance, à commencer par le Centre Commercial de Fontvieille. Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, le Gouvernement s'est engagé à vous présenter un projet ferme et définitif avant l'été prochain.

Si je ne peux pour l'heure vous répondre davantage sur ce dossier, un consensus se profile s'agissant des axes programmatiques généraux que vous citez, Monsieur le Rapporteur, à savoir, et sans exhaustivité :

- un cinéma moderne de dernière génération ;
- un hypermarché optimisé aux meilleurs standards actuels ;
- une offre commerciale élargie, comprenant des enseignes complémentaires et des commerces de bouche.

Ce redimensionnement devra naturellement s'effectuer en concertation avec les commerçants. Ceux qui font vivre le Centre Commercial ne souhaitent pas nécessairement un projet trop grand et il nous importe d'écouter tous les acteurs concernés pour prendre la décision qui s'impose avant l'été 2025.

En parallèle, pour maintenir l'attractivité du Centre Commercial, le Gouvernement poursuivra les travaux d'embellissement d'ores et déjà initiés. Il s'agit de conserver une offre commerciale attractive, en limitant notamment les locaux vacants. Des nouvelles enseignes sont d'ailleurs récemment venues compléter l'offre existante, et des attributions sont en cours.

- - -

Je voudrais ensuite apporter une précision concernant le Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) car, contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport, je n'ai jamais parlé de « *report des réflexions [...] au printemps 2025* ». J'ai saisi, dès mon arrivée, l'ensemble des services concernés afin d'analyser sans tarder toutes les options. C'est donc la décision finale du Gouvernement qui interviendra avant l'été.

Le Conseil National a déjà pu faire connaître ses préférences en la matière. Nous en tiendrons naturellement compte.

Une fois le sujet arbitrée en interne, nous pourrions échanger en détail sur la solution projetée et ses coûts d'investissement et d'exploitation, notamment dans la perspective de la saisine pour avis de la commission des concessions de service public.

La sensibilité particulière et l'enjeu financier de ces deux projets, Centre Commercial de Fontvieille et CTVD, requiert une pesée des solutions, ainsi qu'une identification des différentes alternatives. Nous sommes mobilisés dans ce but, de toutes nos forces. Je me suis publiquement engagé à ce que des arbitrages soient réalisés sur ces sujets avant l'été. Vous comprendrez j'espère qu'il ne m'est pas possible d'en dire plus ce soir.

* * *

J'en viens à la question prioritaire du logement avec, en premier lieu, le sujet des crédits d'acquisition. Le Gouvernement maintient et réaffirme sa volonté de poursuivre les acquisitions de fonciers indispensables à une politique efficace du logement.

Une telle politique exige d'abord d'identifier les fonciers disponibles, avant d'engager une phase de négociation. Un prestataire est alors missionné pour conseiller l'État dans

l'estimation de la valeur vénale du bien et l'accompagner dans la négociation. À ce stade, les crédits de l'article « Frais d'études urbanistiques & grands travaux » sont mobilisés.

Par conséquent, l'absence de crédits supplémentaires pour l'article « Acquisitions » dans le cadre du Budget Rectificatif n'est nullement le signe d'une absence d'actions menées par l'État, puisque, comme le Conseil National pourra le constater lors de l'étude du Budget Primitif 2025, des crédits seront prévus sur cet article.

- - -

S'agissant d'ailleurs de la réalisation d'opérations intermédiaires, et comme le Gouvernement s'y était engagé lors des échanges sur le 1^{er} Budget Rectificatif 2024 présenté au printemps, le projet immobilier « Villa Luciole » a fait l'objet d'un avis d'appel à concurrence pour la passation d'un marché de promotion immobilière, publié au Journal de Monaco du 13 septembre dernier. La date limite de réception des offres est fixée au 27 novembre 2024.

Cette opération immobilière réalisée sur 10 niveaux comprendra *a minima* 27 appartements.

Ils seront complétés par un parking privé, envisagé à ce stade sous le boulevard Rainier III, dans un périmètre dépendant pour partie du Domaine Public de l'État.

Afin d'optimiser les délais, les opérations de démolition des constructions existantes seront assurées en parallèle par l'État, qui mettra ainsi le site à disposition du promoteur retenu.

À ce jour, les diagnostics requis, ainsi que les reconnaissances des réseaux et des produits récupérables ont été réalisés et le dossier de demande de démolition a été déposé.

Le Gouvernement a respecté les échéances qu'il s'était fixées en vue d'un lancement de la consultation tout début septembre. Il sera en mesure de préciser les contours et le calendrier de l'opération dès réception et analyse des soumissions.

Nous vous avons par ailleurs indiqué que deux pistes étaient à l'étude dans le quartier du Jardin Exotique. L'une d'elles ne s'est pas avérée fructueuse sur le court terme ; le Gouvernement en a pris acte. Mais l'autre s'avère prometteuse et doit permettre de tenir les engagements pris devant votre Assemblée.

Dans l'attente de la réalisation de ces opérations, le Gouvernement peut d'ores et déjà vous confirmer qu'une commission d'attribution se tiendra bien en 2026, avec un nombre d'appartements d'environ 120 unités comprenant des logements neufs et de restitution.

Je souhaiterais maintenant revenir plus spécifiquement sur certaines opérations déjà inscrites au Plan National pour le Logement, à commencer par la destruction/reconstruction du « Bel Air ». Soyez certain, Monsieur le Rapporteur, que le Gouvernement y accorde la même importance que votre Assemblée. Cela a déjà été prouvé pour ce chantier.

La démolition, réalisée avec des précautions spécifiques en raison de la proximité du CHPG, s'est déroulée de manière exemplaire. L'entreprise responsable de la construction a ensuite été désignée. Le Gouvernement vous confirme donc la livraison des logements au troisième trimestre 2027, comme cela a été évoqué lors de nos séances privées.

S'agissant du « Larvotto Supérieur », le Gouvernement confirme sa volonté de lancer cette opération. Nous devons déterminer la forme juridique la plus adaptée pour démarrer rapidement. Cependant, cela ne doit pas se faire à n'importe quel prix, ni à n'importe quel

risque. Les contraintes géotechniques identifiées ne doivent pas être négligées. Cela serait irresponsable. Il nous faut donc trouver les adaptations contractuelles qui protégeront les intérêts de l'État, avant de revenir vers vous.

Concernant le projet « Les Lierres/Nathalie », malgré un report du démarrage de cette opération, le Gouvernement a, à de nombreuses reprises, eu des contacts étroits avec les propriétaires de la « Villa Nathalie », étant précisé que l'Administration a tout récemment reçu un document juridique indispensable pour avancer dans ce dossier.

Je vous confirme donc notre volonté d'obtenir rapidement la signature des avenants nécessaires par les propriétaires. Ils correspondent aux engagements pris par l'État à l'égard de ces derniers, consistant en des datations d'appartements et de locaux annexes dans le futur bâtiment, en contrepartie de la vente de leurs biens et droits immobiliers.

Sur le projet voisin de l'« Annonciade II », le Gouvernement partage évidemment votre avis : c'est une restructuration majeure et une chance unique pour l'un des derniers quartiers à réurbaniser. Mais soyons francs et transparents : ce quartier fait également, et le Conseil National le sait aussi bien que le Gouvernement, l'objet d'appétits grandissants de certains opérateurs privés. Or, c'est à l'État de définir une urbanisation conforme à l'intérêt général et de veiller à l'optimisation de ses recettes. Le foncier dont dispose l'État est en effet un actif que le Gouvernement doit gérer au mieux ses propres intérêts. Soyez assurés que nous nous y employons, avec force et détermination.

Le logement des Monégasques demeure donc bien une priorité commune, comme le démontrent les efforts importants entrepris pour la construction d'immeubles domaniaux dans le cadre du Plan National. Je rappelle ici que, depuis son lancement en 2019, ce sont 1,5 milliard d'euros qui lui auront été consacrés, votés par le Conseil National, ils représentent le

premier poste de dépense budgétaire de l'État. Cet investissement colossal a porté ses fruits puisque le retard dans ce domaine a été rattrapé. Le Gouvernement a été au rendez-vous, tant sur la quantité que sur la qualité des livraisons, qualité que j'ai trouvée tout bonnement incroyable. Il faut la souligner et que chacun en ait bien conscience.

Alors que le premier volet du Plan National pour le Logement des Monégasques va se clore, le Gouvernement partage, comme le Conseil National, le besoin d'un deuxième Plan, tenant compte de nouvelles contraintes. Comme j'ai déjà pu l'indiquer, ce Plan sera présenté au Conseil National avant l'été 2025.

- - -

Par ailleurs, en termes d'organisation administrative, le Gouvernement s'attache à améliorer sans cesse les conditions d'attribution des logements domaniaux, pour mieux satisfaire les besoins des demandeurs.

Ainsi, le système des échanges a évolué pour être encore plus efficace et favoriser la mobilité.

Le téléservice a lui aussi fait l'objet d'ajustements, afin d'améliorer son utilisation par les demandeurs. La plateforme de consultation des échanges est désormais accessible à tout locataire domanial. L'organisation de commissions d'attribution régulières se poursuit, avec ou sans opération immobilière majeure. Enfin, les listes d'attentes ont été réinstituées, afin de réduire le nombre de logements vacants entre deux commissions.

Mais nous voulons aller plus loin. Le Gouvernement va travailler sur deux axes d'amélioration:

- simplifier l'accès des usagers aux services, par exemple par l'instauration d'un guichet unique ;

- et repenser le mode d'allocation des logements, en prenant en compte les préférences exprimées par les candidats, de façon à augmenter le nombre d'acceptations.

Ces améliorations pourraient également permettre une fréquence plus élevée des commissions d'attribution.

* * *

J'en viens à présent à un autre grand thème structurant de votre rapport, à savoir la mobilité, qui est un sujet de préoccupation majeure de nos deux Institutions.

Nous avons pu échanger à ce sujet le 23 septembre dernier, lors d'une Commission Plénière d'Étude. Vous avez pu constater la fermeté du Gouvernement lorsqu'il s'est agi de trouver des solutions, en coopération avec la Région, pour améliorer la circulation des TER pendant les travaux.

Le Gouvernement vous a également expliqué, lors de nos derniers échanges, qu'il poursuivait la mise en œuvre de son plan de mobilité. Il faut que chacun ait conscience des efforts et des moyens déployés. Je suis certain que personne ici ne pense que la problématique de la mobilité à Monaco se règlera en un claquement de doigts.

Les objectifs intra-muros sont clairs : réduire le trafic interne et désengorger le centre-ville pour améliorer le cadre de vie de l'ensemble de la population résidente et des acteurs économiques.

Cela se traduit très concrètement par la mise en place de services et d'infrastructures adaptés.

Ainsi, le parking des Salines a été mis en service de manière anticipée à la fin avril, juste à temps pour les Grands Prix.

Pour ce qui est des transports en commun, le service Clicbus a été accueilli avec enthousiasme, et les premiers retours montrent un succès réel auprès des usagers. Par ailleurs, les lignes express sont désormais en place pour permettre des déplacements toujours plus rapides et efficaces d'un côté à l'autre de la Principauté.

Parce que nous sommes pragmatiques et que notre démarche d'amélioration est constante, nous tirons bien évidemment les leçons d'une période estivale très chargée. Comme cela vous a été annoncé, nous renforçons la communication autour du parking des Salines, et nous allons surtout y faire stationner les visiteurs occasionnels lors de grands événements ou à des périodes de fortes fréquentations. Cela permettra de fluidifier la circulation et de répondre aux attentes de tous.

Vous le relevez à juste titre, Monsieur le Rapporteur, l'efficacité de l'Unité de Préservation du Cadre de Vie (UPCV) est remarquable en période scolaire.

Il est vrai cependant que la période estivale a présenté cette année des défis particuliers. La réduction des effectifs de l'UPCV durant l'été est une conséquence directe de la stratégie initiale visant à maximiser la présence du personnel pendant l'année scolaire, conformément aux principes fondateurs de l'Unité.

À la lumière des difficultés rencontrées cet été, il apparaît nécessaire de réexaminer notre approche. Nous devons évaluer comment mieux répondre aux besoins qui se manifestent également hors période scolaire, tout en maintenant un service optimal durant l'année académique. Cette évaluation nous permettra d'ajuster notre stratégie pour garantir un service plus équilibré et efficace tout au long de l'année.

Les objectifs sont également clairs s'agissant de l'accès à la Principauté, avec en premier lieu la limitation du nombre de véhicules entrants. C'est le but du projet de la Brasca et de son parking de dissuasion de plus de 3 500 places, couplé à une desserte express souterraine. Le Gouvernement est prêt à lancer l'appel à projet. Il en a informé les différentes entités françaises concernées et a invité à la constitution de groupes de travail. Une décision sera, là aussi, prise très rapidement.

En parallèle, des solutions de fluidification de la circulation aux abords de la Principauté sont recherchées. La trémie qui doit voir le jour à Cap d'Ail en est la principale concrétisation. Cette opération est pilotée par la Métropole Nice Côte d'Azur avec le soutien financier de la Principauté. Elle est suivie avec beaucoup d'attention et les échanges sont réguliers, car son potentiel d'amélioration des flux est énorme.

* * *

J'en viens désormais à l'avenir : c'est-à-dire à notre jeunesse !

Comme vous le notez, Monsieur le Rapporteur, le Gouvernement met tout en œuvre pour proposer aux scolaires de Monaco des conditions d'études exceptionnelles. Si des investissements conséquents sont consacrés aux infrastructures et à l'accueil physique des élèves, une attention tout aussi forte est portée à leur bien-être.

Cela passe bien entendu par la prévention et la lutte quotidienne contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire. Le Gouvernement y accorde une importance toute particulière et a de ce fait, comme relevé dans le rapport, considérablement renforcé les moyens alloués à cette politique.

Au-delà des actions déjà mentionnées, on peut citer :

- la mise en place d'ateliers de sensibilisation, du CE1 à la 1^{ère}, avec, pour la première fois cette année, des séances proposées aux élèves de Grande section de maternelle et de CP ;
- la formation de tous les personnels ;
- la désignation, au sein de chaque établissement, d'un ou plusieurs référents « harcèlement-violence » ;
- ou encore l'élaboration, par chaque Direction des établissements scolaires, d'un plan de prévention et de lutte contre le harcèlement.

Le Département de l'Intérieur veillera au maintien d'un climat de fermeté vis-à-vis de ces situations. Les sanctions, qu'elles soient scolaires ou judiciaires, doivent être exécutées, et aucun agissement répréhensible ne doit être ignoré.

Le bien-être de nos jeunes passe également par la restauration scolaire. Une vigilance particulière a été demandée à la société titulaire du marché au regard des dysfonctionnements constatés en fin d'année dernière. Des contrôles de grammage vont être effectués pour que cela ne se reproduise pas.

Mais la qualité compte autant que la quantité, et la nouvelle cuisine centrale, située sur le site de l'îlot Pasteur permettra d'améliorer de manière générale la préparation des repas, en particulier pour les écoles ne disposant pas d'une cuisine sur place et fonctionnant en repas livrés.

Je vous annonce par ailleurs que la cantine du nouveau collège Charles III proposera un espace « scramble » en complément des files linéaires traditionnelles. Il permettra à l'élève de se servir à différents îlots et de composer son menu en fonction de ses envies.

En 2025, le renouvellement du marché de la restauration scolaire permettra d'engager une réflexion plus vaste sur l'alimentation, en étudiant notamment la possibilité de se détacher des recommandations françaises et de créer un cahier des charges propre à la Principauté,

notamment pour les quantités de référence, ainsi que la qualité des produits utilisés.

Il doit toutefois être rappelé qu'une attention particulière est déjà portée à l'alimentation des scolaires puisque les directives du Gouvernement en la matière sont de proposer 40 % de produits locaux et de saison par repas, ainsi que 40 % d'aliments biologiques. Mon souhait est que nous fassions encore mieux ! Qu'y a-t-il de plus essentiel qu'une alimentation saine et équilibrée pour nos jeunes ?

Leur bien-être passe, enfin, par les activités qui leur sont proposées.

Je veux donc vous annoncer qu'un nouvel appel à candidatures sera prochainement publié pour l'exploitation d'un bowling et d'autres activités ludiques à la ZAC Saint-Antoine, étant précisé que plusieurs personnes ont déjà manifesté un intérêt.

Par ailleurs, le Gouvernement a lancé cet été un appel à candidatures pour l'exploitation d'un centre de loisirs/espace de jeux au sein de l'ancien local de la Collection de Voitures du Prince, dans un site central donc, et très facilement accessible. L'importante surface disponible permettra d'accueillir plusieurs activités destinées à diverses tranches d'âge, dont une piste de e-kart.

Comme vous le soulignez, cette exploitation nouvelle ne pourra être que temporaire, compte tenu des travaux à venir dans le Centre Commercial. Elle permettra néanmoins de répondre, à court terme, aux besoins de nos jeunes et de tester l'attractivité et l'intérêt d'un tel lieu, dans la perspective du futur Centre Commercial.

Je vous annonce par ailleurs une bonne nouvelle, puisque le city stade situé sur l'Esplanade des Pêcheurs sera remonté et de nouveau accessible à compter de ce vendredi.

Enfin, je peux vous informer que la Mairie travaille activement au retour d'une patinoire à Monaco.

N'oublions pas non plus la poursuite du Pass'Sport Culture pour l'année scolaire 2024-2025. Il est désormais plus accessible, puisqu'il est possible de s'inscrire en ligne, *via* un nouveau téléservice.

Les jeunes pourront ainsi bénéficier d'un plus large choix d'activités sportives et culturelles dans les mois qui viennent. C'était l'une des grandes préoccupations de votre Assemblée, c'est également celle du Gouvernement qui le démontre au travers de ses actions, dont j'ai le plaisir de vous faire part ce soir.

Nous parlons beaucoup de nos enfants et adolescents, mais le Gouvernement n'en oublie pour autant pas les autres, et notamment les jeunes de mon âge, qui se voient eux aussi proposer une offre culturelle toujours plus importante et de grande qualité.

* * *

J'en arrive à la fin de mon propos avec le sentiment d'avoir été un peu long. Mais vous savez ce que c'est : on n'a qu'une occasion de faire une bonne première impression...

Pour finir de manière plus synthétique, je voudrais rappeler les réponses apportées ce soir par le Gouvernement aux principaux sujets abordés dans votre rapport :

1. Sur le logement des Monégasques, le Gouvernement travaille à la réalisation d'opérations intermédiaires avec la « Villa Luciole » et une opération domaniale complémentaire dans le quartier du Jardin Exotique, en vue de son lancement d'ici à la fin de cette année. Par ailleurs, les équipes sont au travail pour livrer le « Bel Air » au 3^{ème} trimestre 2027 et pour lever les difficultés foncières ou géologiques des dossiers « Les Lierres/Nathalie » et « Larvotto Supérieur ».

2. Pour le Plan National pour le Logement des Monégasques, Gouvernement et Conseil National partagent la nécessité de clore une 1^{ère} phase qui a tenu ses promesses. Un PNL 2 sera présenté aux élus avant l'été 2025.
3. Concernant la rénovation des appartements de récupération, le Gouvernement confirme la tenue d'une commission d'attribution en 2026 pour environ 120 logements.
4. Du point de vue organisationnel, le Gouvernement continue d'affiner les conditions d'attribution, le fonctionnement du système d'échanges et le téléservice afin d'offrir toujours plus de réactivité et de fluidité dans la réponse apportée aux Monégasques.
5. Sur le Centre Commercial de Fontvieille, le Gouvernement s'engage à présenter un projet définitif avant l'été 2025.
6. De même, le Gouvernement fera connaître aux élus avant l'été 2025 sa décision définitive concernant le Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets.
7. Sur le front de la mobilité, le Gouvernement poursuivra ses efforts pour réguler la circulation intra-muros, par l'amélioration des services proposés par la Compagnie Monégasque des Autobus, une communication plus poussée couplée à des mesures incitatives tournées vers l'utilisation des parkings d'entrée de ville, et le réajustement de l'action efficace de l'UPCV. De la même manière, le Gouvernement veillera à la fluidification des accès à la Principauté par le développement de projets transfrontaliers et le contrôle des engagements pris par la SNCF.

Je conclurai mon intervention en vous faisant part du fort sentiment d'optimisme qui habite le Gouvernement. J'ai en effet la conviction que tous les ingrédients sont réunis pour réussir à surmonter les défis qui se présentent.

J'ai confiance dans notre capacité à bien travailler ensemble. Je le dis avec d'autant plus de sincérité que j'ai déjà beaucoup apprécié nos premiers échanges. Vous évoquiez, Monsieur le Rapporteur, une relation écornée. Je vous répondrai en empruntant les mots très justes du journaliste et écrivain français Jean Hatzfeld : « *la réconciliation, c'est le partage équitable de la confiance* ». Chacun de nous sait dans quelle direction s'orienter pour y parvenir.

Enfin, je veux rappeler ici que nous avons la chance inestimable de vivre dans l'un des très rares îlots mondiaux de stabilité, tant économique que social et politique. Il nous faut, ensemble, préserver cet Eden. Vous pointez du doigt les trains qui n'arrivent pas à l'heure – cette expression était d'ailleurs d'actualité il y a peu ! Mais croyez-en un nouvel arrivant à Monaco : vous vivez, nous vivons dans un pays magnifique, où l'immense majorité des trains arrivent à l'heure.

Je ne dis pas pour autant que l'on doive s'en satisfaire passivement. Ce serait même à l'opposé de la philosophie de la feuille de route qui m'a été remise par S.A.S. le Prince Albert II. Il nous faut sans cesse chercher les points d'amélioration, identifier les difficultés et les affronter de manière sincère, sans laisser penser que nous disposerions d'une baguette magique. C'est ainsi que nous réglerons les problèmes sereinement, de manière pragmatique, les uns après les autres.

Charles LECLERC écrase la concurrence à Monaco ou à Monza le dimanche, le lundi il est à pied d'œuvre pour grapiller un centième de seconde supplémentaire. C'est le même état d'esprit qui nous anime et vous pouvez compter sur le Gouvernement pour mettre toute son énergie au service de notre trésor commun.

Je vous remercie.

* * *